

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

LUTTE RODÉOS MOTORISÉS - (N° 940)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL8

présenté par
Mme Pouzyreff, rapporteure

ARTICLE UNIQUE

I. – À l’alinéa 6, substituer au mot :

« Elles »,

les mots :

« Les peines ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.